

Accès aux aides techniques dans l'Union Européenne



« Est considéré comme aide technique, tout produit, instrument ou équipement utilisé par une personne handicapée, fabriqué spécialement ou existant sur le marché, destiné à prévenir, compenser, soulager ou neutraliser la déficience, l'incapacité ou le handicap. »

OBJECTIFS DE L'ETUDE

En Europe, environ 38 millions de personnes vivent avec un handicap. Des estimations indiquent que de 2 à 3,5 millions de personnes handicapées pourraient être réinsérées dans le marché du travail. Les aides techniques jouent un rôle important pour la réinsertion.

De plus, une industrie saine pour les aides techniques ainsi qu'un marché ouvert au niveau de l'Union Européenne favoriseront l'efficacité de la mise à disposition des équipements et des services.

Finalement, un marché sain des aides techniques contribuera à la réduction des coûts de santé.

LE PROJET

La Commission Européenne, Direction générale de "Emploi et affaires sociales", a attribué à Deloitte & Touche une étude sur une analyse comparative de la législation et de la régulation qui impacte la mise à disposition des aides techniques aux personnes handicapées dans 8 pays de l'Union Européenne (France, Italie, Allemagne, Danemark, Pays Bas, Espagne, Suède et Royaume Uni).

RESULTATS ATTENDUS

L'étude inclut:

- Une description des caractéristiques principales de la législation qui affecte



directement ou indirectement l'accès aux aides techniques.

- Une analyse comparative de l'efficacité du système de délivrance des aides techniques dans les pays concernés.
- Une description des "bonnes pratiques" quant à l'accès des aides techniques sur la place de travail.
- Une évaluation de l'impact de la législation et de la régulation sur le marché intérieur des aides techniques.
- Des recommandations pour des actions aux niveaux national et communautaire.





METHODOLOGIE

L'approche choisie pour traiter les différents sujets incorpore diverses activités: entretiens avec les acteurs clés, recherche sur des documents, analyse des "bonnes pratiques", ...

- En premier lieu, une recherche complète sera conduite à la fois au niveau national et européen. Cette recherche permettra de répertorier et de classifier les informations en relation avec l'étude: législation, régulation, statistiques et rapports qui sont disponibles auprès des acteurs clés ou des organisations actives dans le domaine (organismes publics, centres de recherche, associations de personnes handicapées, industries, intermédiaires, ...).
- Un nombre élevé de personnes et d'organisations vont être identifiées en Europe. Elles seront contactées, soit directement via des interviews face à face, soit pour obtenir des informations par d'autres moyens. Deloitte & Touche utilisera des questionnaires standards de telle sorte que des comparaisons entre les pays pourront être tirées.
- Un certain nombre de "bonnes pratiques" vont être identifiées conjointement avec la Commission. Elles se référeront par exemple à la mise à disposition d'adaptations de la

place de travail par des aides techniques. Les "bonnes pratiques" sélectionnées feront l'objet d'une étude très détaillée.

Les activités seront menées par une équipe centrale de Deloitte & Touche basée à Bruxelles. Cette équipe sera assistée d'une part par des consultants dans les pays concernés, et de l'autre par des experts dans le domaine.

ECHEANCE

Le projet a débuté en pratique en décembre 2002. Le rapport final sera remis en juin 2003.

QUESTIONS - REMARQUES ?

N'hésitez pas à contacter directement les personnes mentionnées sur le cadre à droite.



EC - DG Emploi et affaires sociales

http://europa.eu.int/comm/dgs/employment_social/index_en.htm

La DG Emploi et affaires sociales a pour principaux domaines d'action la politique de l'emploi, la politique du monde du travail, comprenant la législation du travail, la modernisation du travail et le développement du dialogue social, la protection sociale, l'intégration sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes et finalement l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination.

Elle élaborera et mettra en œuvre de nouvelles politiques d'intégration sociale basées sur le Traité d'Amsterdam.

Personne de contact pour le projet

Frank Marx: +32 (2) 29.94972,
Frank.Marx@cec.eu.int

Deloitte & Touche

<http://www.deloitte.com/>

Deloitte & Touche est l'une des principales firmes à l'échelle mondiale pour l'audit et le conseil d'entreprise. En Europe, Deloitte & Touche est actif dans tous les pays avec plus de 26,000 consultants qui servent les clients européens. Le groupe adopte une vraie approche pluridisciplinaire qui permet aux consultants d'avoir une compréhension globale des enjeux au sein des organisations.

Le cabinet de Bruxelles possède une forte composante en conseil stratégique avec une expérience considérable des mandats d'étude ou de conseil provenant d'organismes internationaux, tels la Commission Européenne.

Personnes de contact:

Wouter Van den Berghe:

+32(497)515318

wowandenbergh@deloitte.com

Paul Guillaume:

+32 (497) 051086

paguillaume@deloitte.com

Christian Conrad:

+32 (497) 051573

chconrad@deloitte.com